

## Victoire diplomatique du Saint-Siège aux Nations unies

Article rédigé par *Jean Choisy*, le 15 juillet 2004

Les 191 États membres des Nations unies ont adopté une extension des privilèges du Saint-Siège qui jouira désormais d'un statut quasiment identique aux autres États membres. Cette résolution, adoptée le 1er juillet, permet désormais au Saint-Siège de prendre part aux débats sans autorisation spéciale, y compris au cours de l'assemblée générale annuelle.

Observateur permanent depuis 1964, le Saint-Siège disposera désormais du droit de réponse lors des débats et pourra co-présenter des résolutions devant l'assemblée le concernant. La délégation du Saint-Siège devait jusqu'à présent exprimer ses positions par le seul moyen de communiqués de presse mais n'avait pas le droit de faire circuler des documents officiels.

Cette résolution constitue une victoire de la diplomatie vaticane (à laquelle l'Italie n'est pas étrangère). Votée à l'unanimité, elle a recueilli le soutien des 191 pays membres, alors que le Saint-Siège n'est reconnu officiellement que par 174 d'entre eux. Si ce vote unanime des États membres conforte son autorité morale et juridique, il n'annonce pas un changement dans la conception du rôle qu'il entend jouer sur la scène internationale et de sa vision d'une organisation dont Jean-Paul II a souhaité à plusieurs reprises qu'elle se réforme en profondeur. Pour le Saint-Siège, l'ONU est une assemblée commune au service de la paix et du bien commun mondial, pas un super-gouvernement mondial.

En outre, cette mesure réduit à néant les multiples tentatives de pression issue de lobbies antichrétiens qui demandent depuis de nombreuses années la suppression du poste d'Observateur permanent du Saint-Siège. "Ces démarches, expliquait le 2 juillet à Radio Vatican Mgr Celestino Migliore (photo), représentant permanent du Saint-Siège à l'Onu, viennent de groupes idéologiques qui s'opposent à nos positions relatives à la vie. Mais ce statut reconnu s'appuie sur des critères juridiques et non idéologiques. Ce que nous voulons, c'est pouvoir débattre dans un esprit de paix et dans l'intérêt de tous."

Cette mesure particulière prise par les Nations unies consacre l'autorité du Saint-Siège sur la scène internationale. Et l'effet incontestable du rôle joué par le pape Jean Paul II au service de la paix, dans la cohérence d'une action jamais prise en défaut.

>

>